VILLE DE CREUTZWALD

57150



TÉL.: 03 87 81 89 89 FAX: 03 87 82 08 15

Le Maire de CREUTZWALD

à

Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Prefet de la Moselle PREFECTURE 57034 METZ CEDEX

SERVICE

UFH: PB

Affaire suivie par: Pascale BAUSCH

<u>Tél.</u>: 03.87.81.89.84

Objet : Notification de la Modification du Plan local d'urbanisme de Creutzwald

Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Prefet de la Moselle,

Par arrêté en date du 13 août 2019, j'ai prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme de Creutzwald.

- ➤ la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altneuland en une zone 1AUW afin de poursuivre le projet de la Communauté de Communes du Warndt, et notamment la réalisation des phases 2 et 3 de la ZAC du Warndt Park.
- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'intérieur de la ZAC du Warndt Park.
- I'amendement de certains points de règlement du P.L.U. aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur de la ZAC du Warndt Park.
- la modification du plan de zonage de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.
- la prise en compte du porter à connaissance relatif à VFLI de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Prefet de la Moselle, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,

VILLE DE CREUTZWALD

57150

Le Maire de CREUTZWALD

à

Monsieur le Président du Conseil Général De Color Hôtel du Département 57036 METZ CEDEX 1



TÉL.: 03 87 81 89 89 FAX: 03 87 82 08 15

SERVICE

UFH: PB

Affaire suivie par: Pascale BAUSCH

Tél.: 03.87.81.89.84

Objet: Notification de la Modification du Plan local d'urbanisme de Creutzwald

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 13 août 2019, j'ai prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme de Creutzwald.

- ➤ la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altneuland en une zone 1AUW afin de poursuivre le projet de la Communauté de Communes du Warndt, et notamment la réalisation des phases 2 et 3 de la ZAC du Warndt Park.
- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'intérieur de la ZAC du Warndt Park.
- l'amendement de certains points de règlement du P.L.U. aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur de la ZAC du Warndt Park.
- la modification du plan de zonage de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.
- la prise en compte du porter à connaissance relatif à VFLI de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,

VILLE DE CREUTZWALD

57150

Le Maire de CREUTZWALD

à

Monsieur le Président du Conseil Régional 1 place Gabriel Hocquard 57036 METZ CEDEX 01



TÉL.: 03 87 81 89 89 FAX: 03 87 82 08 15

SERVICE

UFH: PB

Affaire suivie par: Pascale BAUSCH

Tél.: 03.87.81.89.84

Objet: Notification de la Modification du Plan local d'urbanisme de Creutzwald

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 13 août 2019, j'ai prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme de Creutzwald.

- ➢ la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altneuland en une zone 1AUW afin de poursuivre le projet de la Communauté de Communes du Warndt, et notamment la réalisation des phases 2 et 3 de la ZAC du Warndt Park.
- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'intérieur de la ZAC du Warndt Park.
- l'amendement de certains points de règlement du P.L.U. aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur de la ZAC du Warndt Park.
- la modification du plan de zonage de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.
- la prise en compte du porter à connaissance relatif à VFLI de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,

VILLE DE CREUTZWALD

57150

Le Maire de CREUTZWALD

à

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Moselle 17 Quai Paul Wiltzer 57036 METZ CEDEX



TÉL.: 03 87 81 89 89 FAX: 03 87 82 08 15

SERVICE

UFH: PB

Affaire suivie par: Pascale BAUSCH

<u>Tél.</u>: 03.87.81.89.84

Objet: Notification de la Modification du Plan local d'urbanisme de Creutzwald

Monsieur le Directeur,

Par arrêté en date du 13 août 2019, j'ai prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme de Creutzwald.

- ➤ la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altneuland en une zone 1AUW afin de poursuivre le projet de la Communauté de Communes du Warndt, et notamment la réalisation des phases 2 et 3 de la ZAC du Warndt Park.
- ➤ la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'intérieur de la ZAC du Warndt Park.
- > l'amendement de certains points de règlement du P.L.U. aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur de la ZAC du Warndt Park.
- la modification du plan de zonage de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.
- ➤ la prise en compte du porter à connaissance relatif à VFLI de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,

VILLE DE CREUTZWALD

57150

Le Maire de CREUTZWALD

à

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle 64 avenue André Malraux 57045 METZ CEDEX



TÉL.: 03 87 81 89 89 FAX: 03 87 82 08 15

SERVICE

UFH: PB

Affaire suivie par: Pascale BAUSCH

Tél.: 03.87.81.89.84

Objet : Notification de la Modification du Plan local d'urbanisme de Creutzwald

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 13 août 2019, j'ai prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme de Creutzwald. Cette modification porte sur les points suivants :

- modification porte sur les points suivants :
 - ➤ la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altneuland en une zone 1AUW afin de poursuivre le projet de la Communauté de Communes du Warndt, et notamment la réalisation des phases 2 et 3 de la ZAC du Warndt Park.
 - la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'intérieur de la ZAC du Warndt Park.
 - l'amendement de certains points de règlement du P.L.U. aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur de la ZAC du Warndt Park.
 - ➤ la modification du plan de zonage de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.
 - ➤ la prise en compte du porter à connaissance relatif à VFLI de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Maire

VILLE DE CREUTZWALD

57150



TÉL.: 03 87 81 89 89 FAX: 03 87 82 08 15

Le Maire de CREUTZWALD

à

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle 10-12, avenue Foch 57016 METZ CEDEX

SERVICE

UFH: PB

Affaire suivie par: Pascale BAUSCH

Tél.: 03.87.81.89.84

Objet: Notification de la Modification du Plan local d'urbanisme de Creutzwald

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 13 août 2019, j'ai prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme de Creutzwald.

- ➤ la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altneuland en une zone 1AUW afin de poursuivre le projet de la Communauté de Communes du Warndt, et notamment la réalisation des phases 2 et 3 de la ZAC du Warndt Park.
- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'intérieur de la ZAC du Warndt Park.
- l'amendement de certains points de règlement du P.L.U. aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur de la ZAC du Warndt Park.
- la modification du plan de zonage de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.
- la prise en compte du porter à connaissance relatif à VFLI de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,

VILLE DE CREUTZWALD

57150

TÉL.: 03 87 81 89 89 FAX: 03 87 82 08 15

Le Maire de CREUTZWALD

à

Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de la Moselle 5 boulevard de la Défense 57078 METZ CEDEX 3

SERVICE

UFH: PB

Affaire suivie par: Pascale BAUSCH

Tél.: 03.87.81.89.84

Objet: Notification de la Modification du Plan local d'urbanisme de Creutzwald

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 13 août 2019, j'ai prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme de Creutzwald.

Cette modification porte sur les points suivants :

- ➤ la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altneuland en une zone 1AUW afin de poursuivre le projet de la Communauté de Communes du Warndt, et notamment la réalisation des phases 2 et 3 de la ZAC du Warndt Park.
- ➤ la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'intérieur de la ZAC du Warndt Park.
- I'amendement de certains points de règlement du P.L.U. aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur de la ZAC du Warndt Park.
- la modification du plan de zonage de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.
- la prise en compte du porter à connaissance relatif à VFLI de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,

VILLE DE CREUTZWALD

57150

Le Maire de CREUTZWALD

à

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Warndt Place du Marché 57150 CREUTZWALD



TÉL.: 03 87 81 89 89 FAX: 03 87 82 08 15

SERVICE

UFH: PB

Affaire suivie par: Pascale BAUSCH

Tél.: 03.87.81.89.84

Objet: Notification de la Modification du Plan local d'urbanisme de Creutzwald

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 13 août 2019, j'ai prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme de Creutzwald.

Cette modification porte sur les points suivants :

- ➤ la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altneuland en une zone 1AUW afin de poursuivre le projet de la Communauté de Communes du Warndt, et notamment la réalisation des phases 2 et 3 de la ZAC du Warndt Park.
- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'intérieur de la ZAC du Warndt Park.
- l'amendement de certains points de règlement du P.L.U. aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur de la ZAC du Warndt Park.
- la modification du plan de zonage de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.
- la prise en compte du porter à connaissance relatif à VFLI de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.

SERVICE

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,

VILLE DE CREUTZWALD

57150



TÉL.: 03 87 81 89 89 FAX: 03 87 82 08 15

Le Maire de CREUTZWALD

à

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle Hôtel Communautaire Reumaux 2 rue de Savoie 57800 FREYMING MERLEBACH

SERVICE

UFH: PB

Affaire suivie par : Pascale BAUSCH

<u>Tél.</u>: 03.87.81.89.84

Objet: Notification de la Modification du Plan local d'urbanisme de Creutzwald

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 13 août 2019, j'ai prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme de Creutzwald.

- ➢ la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altneuland en une zone 1AUW afin de poursuivre le projet de la Communauté de Communes du Warndt, et notamment la réalisation des phases 2 et 3 de la ZAC du Warndt Park.
- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'intérieur de la ZAC du Warndt Park.
- I'amendement de certains points de règlement du P.L.U. aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur de la ZAC du Warndt Park.
- la modification du plan de zonage de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.
- ➤ la prise en compte du porter à connaissance relatif à VFLI de certains secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,